



## Circulaire 9397

du 20/12/2024

Circulaire relative au neuvième appel à collaborations pour la création et la mutualisation de séquences d'apprentissage hybride

Cette circulaire complète la(les) circulaire(s) : 8797, 8639, 8391, 7766, 7407, 6645

Type de circulaire	circulaire informative
Validité	du 20/12/2024 au 28/01/2025
Documents à renvoyer	oui, voir contenu de la circulaire

Résumé	Les appels à collaboration sont l'un des leviers pour mettre en œuvre les modalités d'apprentissage hybride à l'aide du numérique. L'arrêté du 8 septembre 2022 en fixe les modalités d'organisation et les principales balises permettant leur mutualisation (AGCF.21/12/2022, Circulaire 8829). Un accompagnement est mis en place au niveau du Service général du Numérique éducatif (SGNE) pour aider à la création de modules liés aux besoins du terrain ainsi qu'à l'usage de la plateforme de mutualisation.
--------	--

Mots-clés	Appel à collaboration ; Service général du Numérique éducatif (SGNE) ; e-learning ; Enseignement de promotion sociale ; enseignement hybride ; numérique éducatif ; modules d'apprentissage en ligne
-----------	--

Remarque	Pour des raisons d'ergonomie de lecture, cette circulaire n'est pas rédigée en écriture inclusive mais elle s'adresse néanmoins tant aux hommes qu'aux femmes, ainsi qu'aux personnes non-binaires.
----------	---

### Établissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
<b>Wallonie-Bruxelles Enseignement</b>	Promotion sociale secondaire Promotion sociale secondaire en alternance
<b>Ens. officiel subventionné</b>	Promotion sociale supérieur
<b>Ens. libre subventionné</b> Libre confessionnel Libre non confessionnel	

### Signataire(s)

Adm. générale de l'Enseignement, Service général du Numérique éducatif, Nathalie BOLLAND, Directrice générale adjointe
--

### Personne de contact concernant la publication de la circulaire

Nom, prénom	SG/DG/Service	Téléphone et email
BOLS Françoise	Service général du Numérique éducatif	appel.eps@cfwb.be



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES



Enseignement

**Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles  
Administration générale de l'Enseignement  
Service général du Numérique éducatif**

**Circulaire relative au neuvième  
appel à collaborations pour la  
création et la mutualisation de  
séquences d'apprentissage hybride**

## Mot d'introduction

*Mesdames, Messieurs,*

*Le décret du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale prévoit le financement de la création et de la mutualisation de séquences d'apprentissage pour le développement de l'enseignement hybride.*

*Les conditions et modalités ont été fixées par l'arrêté du gouvernement de la Communauté Française du 08 septembre 2022.*

*Dans le but de poursuivre les initiatives menées par la Fédération Wallonie-Bruxelles visant à soutenir la transition numérique, vous trouverez ci-dessous les modalités de participation au neuvième appel à collaboration organisé par le Service général du Numérique Éducatif. Un formulaire en ligne devra être complété entre le 18 décembre 2024 et le 28 janvier 2025.*

*La publication des lauréats aura lieu le 17 février 2025.*

*Le pouvoir organisateur et l'enseignant du projet lauréat devront faire parvenir au SGNE le contrat signé avant le 24 février 2025.*

*Une rétribution de 40 périodes correspondant à l'UE concernée sera accordée, via le Pouvoir organisateur, à chaque enseignant lauréat pour la création d'un module dynamique équivalent à la matière de deux périodes d'enseignement.*

*Pour toute information complémentaire sur ce nouvel appel à collaboration, je vous invite à prendre contact avec l'équipe du SGNE via l'adresse [appel.eps@cfwb.be](mailto:appel.eps@cfwb.be).*

*Je vous remercie pour votre collaboration.*

*Nathalie BOLLAND*

*Directrice générale adjointe*

*Service général du Numérique éducatif*

*Administration générale de l'Enseignement*



## Table des matières

Abréviations et acronymes.....	4
Dates importantes et échéances .....	5
Documents à renvoyer.....	6
Personnes à contacter .....	7
Lexique .....	8
Neuvième appel à collaborations pour la création et la mutualisation de séquences d'apprentissage hybride.....	9
1. Un appel actualisé au plus près des enjeux.....	9
2. Lancement du 9 <sup>e</sup> appel à collaboration.....	10
2.1. Thématiques spécifiques .....	10
2.2. Modalités de candidature.....	10
2.3. Engagements mutuels .....	11
3. Accompagnement des enseignants lauréats .....	12
Annexes.....	14
Annexe 1 : contenu du formulaire de candidature .....	15
Annexe 2 : grille d'évaluation des projets.....	17



## Abréviations et acronymes

---

<b>Acronyme abréviation</b>	<b>/</b>	<b>Signification</b>
AGCF		Arrêté du gouvernement de la Communauté française
DGESVR		Direction générale de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement tout au long de la vie et de la Recherche scientifique
EPS		Enseignement de promotion sociale
SGNE		Service général du Numérique éducatif
UE		Unité d'enseignement dans l'Enseignement de Promotion sociale
DigComp Citizens	for	Digital Competence Framework for Citizens ou Cadre commun de référence de l'Union européenne en matière compétences numériques.

---



## Dates importantes et échéances

Mois concerné	Date	
Décembre	20/12/2024	Ouverture du formulaire de dépôt des candidatures
Janvier	09/01/2025	Webinaire – atelier à l’attention des directions d’établissement
	14/01/2025	Webinaire de présentation des Appels à collaboration à l’attention des enseignants
	28/01/2025	Fermeture du formulaire de dépôt des candidatures
Février	17/02/2025	Communication des projets lauréats
Juillet	04/07/2025	Clôture des projets
Automne 2025		Mutualisation des projets



## Documents à renvoyer

Document	Destinataire	Date limite de réception
Dossier de candidature	<a href="#">via formulaire</a>	28/01/2025
Contrat de cession de droits d'auteur <sup>1</sup>	appel.eps@cfwb.be	24/02/2025

---

<sup>1</sup> Le contrat de cession de droits d'auteur sera envoyé après publication des lauréats



## Personnes à contacter

### ➤ Service général du Numérique éducatif (SGNE)

La transition numérique du système éducatif est au cœur des politiques menées par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B). Elle se matérialise par l'adoption de mesures et de dispositifs propres à chaque niveau d'enseignement en vue de répondre à la mutation structurelle de nos sociétés. Ces mesures visent, entre autres, à investir dans les savoirs et les compétences numériques afin d'accompagner les acteurs de l'éducation dans leurs usages technopédagogiques, à fournir un accès à l'équipement et aux contenus nécessaires, et à assurer à tous les apprenants des chances égales d'émancipation sociale en les préparant à être des citoyens responsables.

En termes de gouvernance, le Service général du Numérique éducatif (SGNE) a été créé au sein de l'Administration générale de l'Enseignement (AGE) reflétant l'importance prise par le numérique dans l'enseignement. Il soutient de manière transversale la transition numérique au bénéfice des différents types et niveaux d'enseignement.

Identité	Fonction	Matière	Coordonnées
BOLS Françoise	Chargée de mission		<a href="mailto:appel.eps@cfwb.be">appel.eps@cfwb.be</a>



# Lexique

Mot	Définition
E-learning	Apprentissage et formation par le moyen d'Internet, utilisation des nouvelles technologies multimédias d'Internet pour améliorer la qualité de l'apprentissage en facilitant d'une part l'accès à des ressources et à des services, d'autre part les échanges et la collaboration à distance.
Employabilité	Aptitude de chacun à trouver et conserver un emploi, à progresser au travail, et à s'adapter au changement tout au long de la vie professionnelle. (source : International Labour Organization - OIT)
Enseignement hybride	Forme d'enseignement mixant des activités d'apprentissage en présentiel et à distance en exploitant différents outils pédagogiques et numériques permettant la communication, l'interaction et la collaboration avec et entre les étudiants. Ce mode d'apprentissage peut combiner des moments d'apprentissage synchrone ou asynchrone. L'enseignement hybride peut inclure l'enseignement comodal, c'est-à-dire un enseignement où coexistent de façon simultanée un apprentissage en présentiel et à distance.
Module interactif	Dispositif d'apprentissage engageant l'apprenant dans des processus actifs et permettant d'interagir avec les contenus, notamment à l'aide de supports numériques et/ou multimédias.
Scénario pédagogique	Déroulement d'une activité d'apprentissage incluant la définition des objectifs, la planification des tâches, la description des tâches des apprenants et des modalités d'évaluation.
Unité d'enseignement	Cours ou ensemble de cours qui sont regroupés parce qu'ils poursuivent des objectifs communs et constituent un ensemble pédagogique cohérent d'acquis d'apprentissage susceptible d'être évalué et validé.
Séquence pédagogique	Une séquence pédagogique en e-learning est composée d'une ou plusieurs activités d'apprentissage synchrones ou asynchrones dont les ressources (vidéo, exercices, diaporamas, sites, etc.), fournies par l'enseignant et/ou coconstruites avec les apprenants, sont généralement consultables sur une plateforme d'apprentissage en ligne et dont les activités sont à réaliser seul ou à plusieurs, avec ou sans le soutien d'un tuteur en ligne, en recourant aux supports et outils numériques.

# Neuvième appel à collaborations pour la création et la mutualisation de séquences d'apprentissage hybride

## 1. Un appel actualisé au plus près des enjeux

Ces dernières années, l'Enseignement de promotion sociale (EPS) a cherché à favoriser l'intégration du numérique dans les pratiques pédagogiques, que ce soit à distance, en présence ou de manière hybride.

Depuis 2018, huit appels à collaboration ont été lancés dont deux spécifiques dans le cadre de la *Stratégie numérique de l'EPS* (« Plan de relance européen » – RRF). Ces appels à collaboration sont l'un des leviers pour mettre en œuvre les modalités d'apprentissage mixte à l'aide du numérique ([A.Gt 21-12-2022](#)). L'[arrêté du 8 septembre 2022](#) fixe les modalités d'organisation d'appels à collaboration pour la création de séquences d'apprentissage hybride, ainsi que les principales balises permettant leur mutualisation.

Malgré les différentes initiatives soutenues par la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'[État des lieux de l'EPS](#) (APE, 2023) décrit une situation dans laquelle l'enthousiasme – suscité par les opportunités et les défis de la digitalisation des pratiques – est encore contrarié par un ensemble d'obstacles ou de freins. L'adoption des usages transformatifs du numérique éducatif, dont l'hybridation, se confronte à deux écueils principaux : d'une part, le développement des compétences des membres des personnels de l'enseignement (MDP) et leur appétence pour l'utilisation des technologies numériques et, d'autre part, le développement insuffisant de contenus pédagogiques digitaux et/ou hybrides de qualité et un modèle de développement à l'échelle peu efficace.

Suite à cette analyse et au regard des objectifs du projet de *Renforcement et d'Optimisation de l'enseignement de promotion sociale*, le SGNE propose de mettre en place un cadre plus structuré de production et de diffusion des ressources pédagogiques de manière à garantir leur qualité et leur accessibilité. Ce cadre repose sur un cahier des charges précis, une plateforme de diffusion améliorée, sécurisée, accessible et ergonomique, ainsi que sur la mise à disposition de contenus pédagogiques flexibles et adaptés aux nouvelles pratiques d'apprentissage.

Ainsi, les futurs appels intégreront les préoccupations suivantes :

- **Mieux cibler les besoins** : les thématiques des futurs appels seront définies en fonction des enjeux actuels et à venir de l'EPS, notamment liées aux évolutions du marché du travail et aux attentes des apprenants ;
- **Renforcer la collaboration** entre les différentes parties prenantes : ces thématiques seront définies en concertation avec les acteurs du système ;
- **Optimiser l'accès aux ressources** : les ressources mutualisées seront rendues plus accessibles et plus faciles à utiliser pour tous les acteurs de l'EPS ;
- **Développer la mutualisation** de ressources pédagogiques numériques pour répondre aux besoins croissants dans plusieurs domaines et réduire les inégalités d'accès à la formation.

## 2. Lancement du 9<sup>e</sup> appel à collaboration

---

### 2.1. Thématiques spécifiques

Ce 9<sup>e</sup> appel à collaboration vise la conception de modules d'apprentissage équivalents à **2 périodes de cours**, découpés en **4 à 6 séquences de 15 à 30 minutes** personnalisables et intégrables dans des parcours de formation hybride, destinés aux apprenants adultes. L'enseignant lauréat obtient en retour **une rémunération de 40 périodes**.

Dans le cadre de ce 9<sup>e</sup> appel, la thématique de ces modules sera basée sur les **compétences numériques transversales** et les **outils numériques innovants**. Ces modules viseront à renforcer l'apprentissage numérique des apprenants et s'inscriront ainsi en bonne adéquation avec les objectifs de la promotion sociale en matière d'hybridation des apprentissages. Ils permettront aussi d'**améliorer l'employabilité** dans des secteurs clés comme ceux de la santé, de l'éducation et des technologies et du digital. Un lien avec le [cadre de référence DigComp for Citizens](#) est attendu.

Une attention particulière sera portée aux **thématiques émergentes** telles que l'intelligence artificielle, l'éducation aux médias, la lutte contre le cyberharcèlement ou les enjeux de la transition énergétique et écologique en lien avec les ambitions portées par la [Déclaration de politique communautaire 2024-2029 – « Avoir le courage de changer pour que l'avenir s'éclaire »](#) (pp. 59-60).

Les publics cibles finaux sont **les apprenants encadrés par leurs enseignants**. L'utilisation des modules devrait donc également permettre, de manière indirecte, le renforcement de l'expertise des enseignants.

Cet appel sera **limité exceptionnellement à trente lauréats**.



*Chaque projet doit obligatoirement être rattaché à un dossier pédagogique d'une UE de l'EPS. Dans le cadre de projets transversaux qui ne seraient pas concernés par une UE spécifique, les dossiers pédagogiques suivants peuvent être mentionnés :*

- [9711 11 U11 D1 - ESI Méthodes de travail](#)
- [9711 11 U21 D2 - ESS Méthodes de travail](#)
- [9711 00 U36 E1 - Accompagnement pédagogique \(EPS supérieur\)](#)
- [7508 02 U21 S1 - Orientation-guidance : Autoformation dans le développement des compétences numériques](#)

Pour augmenter la pertinence des modules proposés et leur appropriation par les apprenants, le SGNE pourra les articuler aux **parcours d'auto-évaluation des compétences numériques Pix**, par exemple en permettant à l'apprenant de mesurer les progrès réalisés par rapport à un test à l'entrée du module.

### 2.2. Modalités de candidature

Les chargés de cours de l'EPS intéressés peuvent introduire leur proposition de projet à l'aide du formulaire de candidature accessible en ligne dès le **18 décembre 2024** et jusqu'au **28 janvier 2025** disponible à partir de l'adresse suivante :

<https://forms.office.com/e/TpVzw3R9Qx>

Le formulaire comporte, notamment, une **description détaillée des séquences** pédagogiques à développer en regard aux **objectifs pédagogiques identifiés** ([voir Annexe 1](#)). Pour les épauler, les candidats peuvent adresser leurs questions au SGNE en utilisant l'adresse [appel.eps@cfwb.be](mailto:appel.eps@cfwb.be) et/ou assister à un **webinaire organisé le 14 janvier 2025** (sur inscription par courriel [appel.eps@cfwb.be](mailto:appel.eps@cfwb.be)).

Les projets déposés et conformes à l'article 5 de l'[A.Gt 08-09-2022](#) seront évalués selon les indicateurs repris en [annexe 2](#). Les critères 4 et 6, tels que décrits à l'article 6 §3 de ce même décret, ne sont pas applicables dans le cadre du 9<sup>e</sup> appel à collaboration.

Le jury, dont la composition est reprise dans l'[A.Gt 08-09-2022](#), délibère sur la base d'un classement proposé par le SGNE et dans les limites budgétaires allouées. Les lauréats seront alors informés le **17 février 2025** au plus tard.

## 2.3. Engagements mutuels

Parmi les engagements explicités à l'article 8 de l'[A.Gt 08-09-2022](#), le SGNE attire l'attention sur les points suivants.

Les enseignants lauréats s'engagent à :

- **Exploiter au mieux les outils numériques mis à disposition**, dont la plateforme de développement (LMS Moodle).
- Respecter scrupuleusement le **cahier des charges**.
- Livrer la séquence pédagogique et la tester dans les **délais impartis**.
- **Participer activement** à une des rencontres en présentiel organisées par les responsables du suivi du SGNE en présence d'autres lauréats.
- **Rencontrer régulièrement** son responsable de suivi du SGNE selon un calendrier préétabli de manière bimensuelle et selon des modalités à convenir.
- **Partager leur expérience** au travers d'un témoignage filmé ou d'un partage lors d'événements dédiés.
- **Mutualiser leur séquence pédagogique** pour permettre à toute la communauté éducative d'en bénéficier.

Les pouvoirs organisateurs veillent à :

- Signer ou faire signer par délégation le **contrat relatif aux droits d'auteurs** qui autorise la mutualisation de la séquence.
- **Attribuer les périodes au lauréat**.



La livraison de la séquence finalisée, doit être effectuée pour le 15 juin 2025.

La rétribution des 40 périodes de cours allouées aux enseignants lauréats s'effectue **en fin de projet et après validation de la part du SGNE uniquement**.

La rétribution est versée **sur la dotation de l'établissement** de rattachement, mentionné lors du dépôt de candidature, qui établit ensuite un **avenant au formulaire PS12** de l'enseignant lauréat.

### 3. Accompagnement des enseignants lauréats

---

Pour répondre à l'attente de ressources pédagogiques de qualité et largement accessibles, le SGNE met en place un nouveau cadre de production et de diffusion qui repose sur :

- Un **cahier des charges** précis, établi par le SGNE, comportant des critères pédagogiques communs à tous les projets lauréats, assurant ainsi une cohérence globale.
- Un **environnement de création performant** : un LMS Moodle pour concevoir et structurer leurs séquences pédagogiques.
- Une **plateforme de diffusion** améliorée, sécurisée, accessible et ergonomique.
- Un **accompagnement personnalisé** :
  - **Une formation obligatoire d'une journée** en présentiel visant à permettre aux lauréats d'apprendre à utiliser les outils et fonctionnalités de la plateforme Moodle.
  - **Un accompagnement individualisé** à la création effectué par les responsables de suivi du SGNE, la mise en place d'un calendrier de rencontres et d'activités de suivi régulier.
  - **Un soutien technique et pédagogique** : p. ex. pour encadrer les enseignants-lauréats dans la prise en main de l'environnement de production ou dans la création de vidéo pédagogique.
- **Des contenus pédagogiques** : un canevas utilisable lors de la scénarisation, des grilles d'auto-évaluation, un espace contenant des conseils et des instructions permettant une prise en main graduelle des outils numériques (tutoriels, exemples...), des ressources éducatives libres de droits.
- Des **canaux de communication** pour valoriser les productions et notamment via le catalogue de la plateforme [e-classe<sup>2</sup>](#).



En fin de projet et après validation de la part du SGNE, la séquence est mutualisée sur les plateformes et canaux de la FW-B. Elle est également mise à disposition de l'enseignant lauréat à sa demande.

---

<sup>2</sup> Voir [Circulaire 9390](#) du 10/12/2024 « e-classe dans l'enseignement de promotion sociale : un levier pour l'hybridation des apprentissages »

## En synthèse



Le 9<sup>e</sup> appel à collaboration pour la création et la mutualisation de séquences d'apprentissage hybride c'est...

- **4 à 6 séquences pédagogiques** composant un module de
- **2 périodes de cours**, à raison de séquences de 15 à 30 minutes
- autour du thème : les **compétences numériques transversales** et les **outils numériques**.

Les candidatures sont à déposer à l'aide du formulaire accessible...

- du **18 décembre 2024** au **28 janvier 2025**
- à l'adresse <https://forms.office.com/e/TpVzw3R9Qx>

Les dossiers de propositions de collaboration lauréats sont communiqués **au plus tard le 17 février 2025**.

Les modules finalisés et testés sont remis pour le **15 juin 2025**.

L'enseignant lauréat est rétribué **40 périodes** :

- 1° après validation de la conformité du module par le SGNE ;
- 2° après réception de périodes sur la dotation de l'établissement ;
- 3° par l'avenant au contrat de travail de l'enseignant (PS12).

L'**accompagnement** durant la période de réalisation consiste en :

- un cahier des charges précis à respecter ;
- un environnement de création performant ;
- une journée de formation obligatoire en présence ;
- un soutien individualisé par les responsables de suivi du SGNE ;
- un soutien technique et pédagogique à la création de contenus ;
- des ressources pédagogiques et des outils.

Le calendrier précis des délais, des étapes de réalisation et des rencontres de travail avec les membres du SGNE sera communiqué et/ou à convenir.



Pour le 9<sup>e</sup> appel, la thématique est :

- les **compétences numériques transversales** et les **outils numériques innovants**

en lien avec le **cadre de référence DigComp for Citizens**



Les enseignants intéressés sont invités à assister au webinaire organisé le **14 janvier 2025** de 10h30 à 12h00 (sur inscription par courriel [appel.eps@cfwb.be](mailto:appel.eps@cfwb.be))



# Annexes

<b>N°</b>	<b>Titre de l'annexe</b>
1	Contenu du formulaire de candidature
2	Grille d'évaluation des projets

# Annexe 1 : contenu du formulaire de candidature

*Le formulaire de candidature est accessible via le lien*

<https://forms.office.com/e/TpVzw3R9Qx> .

*La présente annexe décrit les différents champs à compléter.*

## **Informations administratives :**

- Nom et FASE de l'établissement
- Nom de l'enseignant
- Adresse mail professionnelle de l'enseignant

## **Contexte pédagogique**

- Objectif général du module - décrivez votre proposition et les liens avec la thématique explicitée dans la circulaire
- Intitulé proposé pour le module pédagogique (en lien avec l'objectif général du module)
- Code du dossier pédagogique de l'Unité d'enseignement (UE) concernée

## **Domaines et compétences**

- Domaine du DigComp for Citizens et compétences numériques travaillées au sein de ce domaine.
- Votre module pédagogique présentera-t-il ou exploitera-t-il des outils numériques ? Si oui, citez ces outils et décrivez comment ils sont présentés ou exploités.
- Votre module pédagogique améliorera-t-il l'employabilité ? Si oui, sélectionnez les critères d'employabilité concernés et décrivez comment votre module améliorera l'employabilité selon le(s) critère(s) sélectionné(s).
- Votre module pédagogique traitera-t-il de thématiques émergentes ? Si oui, sélectionnez les thématiques émergentes et expliquez les liens entre ces thématiques émergentes et les contenus de votre module pédagogique.
- Votre module apportera-t-il une amélioration qualitative des apprentissages de type hybride ? Si oui, comment votre module participera-t-il à cette amélioration qualitative des apprentissages de type hybride ?
- Votre module permettra-t-il une réduction des inégalités d'accès aux formations ? Si oui, comment votre module participera-t-il à cette réduction des inégalités d'accès aux formations ?

## **Scénarisation**

- Justifiez comment votre module s'intégrera dans une forme d'enseignement hybride.
- *Items reproduits à hauteur du nombre de séquences souhaitées (de 4 à 6 séquences au total)*
  - a. Titre de la séquence (titre clair et évocateur quant aux objectifs de la séquence)
  - b. Objectif de la séquence
  - c. Description des activités de la séquence
  - d. Durée de la séquence (en minutes)

## **Déclarations sur l'honneur**

- Connaissance du cadre légal imposé par la circulaire
- Engagement à respecter l'échéancier imposé par la circulaire
- Signer une convention de cession des droits à la Fédération Wallonie-Bruxelles<sup>3</sup>

---

<sup>3</sup> Le formulaire sera envoyé après publication des lauréats

# Annexe 2 : grille d'évaluation des projets

<b>1</b>	<b>La faisabilité et la mise en place de l'appel à collaboration dans le temps imparti</b>	<b>/20</b>
1.1	Transposabilité des activités sous forme numérique	/6
1.2	Durée estimée de la transposition dans les délais impartis	/14
<b>2</b>	<b>Le respect des thèmes prioritaires définis pour l'appel à collaboration</b>	<b>/20</b>
2.1	Justification de l'objectif général avec la thématique proposée	/8
2.2	Justification de la présence ou de l'exploitation d'outils numériques	/4
2.3	Justification du lien avec les thématiques émergentes	/8
<b>3</b>	<b>La qualité du scénario pédagogique proposé</b>	<b>/20</b>
3.1	Intitulé du module proposé	/3
3.2	Justification de la compétence numérique du DigComp for Citizens travaillée	/8
3.3	Durée totale des séquences de 100 minutes	/3
3.4	Justification de la proposition d'intégration d'un enseignement hybride	/6
<b>4</b>	<i>L'articulation de la séquence pédagogique à créer avec des séquences pédagogiques déjà mutualisées ou en cours de mutualisation</i>	*
<b>5</b>	<b>La diversité et la concordance des objectifs, activités et évaluations</b>	<b>/20</b>
5.1	Titres de l'ensemble des séquences clairs et évocateurs quant aux objectifs des séquences	/3
5.2	Objectifs de chaque séquence concordants avec l'objectif général	/5
5.3	Activités pédagogiques et/ou évaluations de chaque séquence permettent d'atteindre son objectif	/12
<b>6</b>	<i>L'adéquation des activités de la séquence avec les acquis d'apprentissages de l'unité d'enseignement</i>	*
<b>7</b>	<b>L'amélioration qualitative que pourrait apporter le projet à l'enseignement et aux apprentissages prodigués dans l'établissement concerné par la mise en œuvre des outils numériques</b>	<b>/20</b>
7.1	Justification des critères d'employabilité sélectionnés	/6
7.2	Justification de l'amélioration qualitative que peut apporter le module dans les apprentissages de type hybride	/8
7.3	Justification de réduction des inégalités d'accès aux formations	6

\* : critère pas d'application pour ce 9<sup>e</sup> appel à collaboration